

Vendredi 2 octobre 2015

10h00-12h00

2^{NDE} PARTIE : LE DÉPASSEMENT DES DIFFÉRENCES CULTURELLES

Président de séance : Antoine Messarra, *Membre du Conseil constitutionnel, titulaire de la Chaire UNESCO d'étude comparée des religions, de la médiation et du dialogue, Université Saint-Joseph*

- **Léna Gannagé**, *Agrégée des Facultés françaises de droit, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph*
L'unification du statut personnel dans les sociétés pluralistes
- **Etienne Le Roy**, *Professeur émérite d'anthropologie du droit, Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1*
L'appropriation des droits de l'homme en contexte multiculturel
- **Marie-Claude NAJM KOBEH**, *Agrégée des Facultés françaises de droit, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, Directeur du CEDROMA*
Confessionnalisme politique et pluralisme juridique

Débats

12h00-12h30 Pause-café

12h30-13h00

- **Joseph Maïla**, *Professeur de relations internationales à l'ESSEC (France), Ancien Recteur de l'Institut catholique de Paris*
Conclusions générales

Informations : Tél : 01-421 423
www.fdsp.usj.edu.lb



Université Saint-Joseph
de Beyrouth
جامعة القديس يوسف
في بيروت



Faculté de droit et des sciences
politiques

A l'occasion des 140 ans de l'Université Saint-Joseph

La Faculté de droit et des sciences politiques
vous prie d'assister au colloque



LE DROIT FACE AUX SOCIÉTÉS MULTICULTURELLES

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2015

Amphithéâtre Gulbenkian
Campus des sciences sociales, Université Saint-Joseph
Rue Huvelin, Achrafieh



Le multiculturalisme est en train de devenir l'une des données les plus répandues des sociétés contemporaines sans pour autant que les réponses juridiques qui lui sont apportées contribuent à apaiser les difficultés inhérentes à l'organisation des sociétés pluralistes.

Ce colloque entend poursuivre les réflexions juridiques, déjà nombreuses, développées sur ce terrain à partir d'une approche comparative qui tienne compte de la diversité des sociétés multiculturelles. Il s'agit plus précisément de comparer les sociétés originellement multiculturelles, à l'instar de celles du Proche-Orient, et celles où le multiculturalisme, issu de l'immigration, est d'origine plus récente.

Comment s'organise dans chacune de ces sociétés, la coexistence d'identités culturelles différentes ? Dans quelle mesure la différence culturelle doit-elle être valorisée et institutionnalisée ? Quels sont les droits que les minorités ou les communautés peuvent revendiquer pour elles-mêmes ou pour leurs membres ? Comment concilier la diversité culturelle et les exigences de la laïcité ?

Quels sont enfin les liens qui unissent les membres des sociétés multiculturelles au-delà de la diversité de leurs appartenances ?

Jeudi 1^{er} octobre 2015

9h30-10h00 Séance d'ouverture

- **Léna GANNAGE**, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph
- **Professeur Salim DACCACHE s.j.**, Recteur de l'Université Saint-Joseph

10h00-10h30 Séance introductive

- **Georges Corm**, Professeur à l'Institut des sciences politiques de l'USJ, auteur de *Le Proche-Orient éclaté 1956-2012*, Gallimard, Folio/histoire, Paris 2012 et de *Pensée et politique dans le monde arabe*, La Découverte, Paris 2015
Le multiculturalisme : approche historique et problématique

10h30-11h00 Pause-café

11h00-13h00

1^{ÈRE} PARTIE : L'AMÉNAGEMENT DES DIFFÉRENCES CULTURELLES

1^{ère} séance : La diversité des choix institutionnels

Président de séance : Pr Michel Scheuer s.j., Vice-Recteur de l'Université Saint-Joseph

- **Norbert Rouland**, Professeur d'anthropologie du droit à l'Université Paul Cézanne, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France
Multiculturalisme et pluralisme juridique : l'exemple français
- **Aïda Azar**, Professeur à l'Université Saint-Joseph, Vice-Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques
Multiculturalisme, minorités et autodétermination
- **Joseph Maïla**, Professeur de relations internationales à l'ESSEC (France), Ancien Recteur de l'Institut catholique de Paris
Les droits politiques et la représentation communautaire : l'exemple libanais
- **Lara Karam Boustany**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph
Multiculturalisme et aménagement du pouvoir

Débats

15h00-17h00

2^{ème} séance : Les différents visages de la laïcité

Président de séance : Hassan Rifaat, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph

- **Stéphanie Hennette-Vauchez**, Professeure de droit public à l'Université de Paris Ouest, Paris X, Nanterre
« Transcender le multiculturalisme », une fonction du principe de laïcité ? Evolution, transformation et subversion du principe de laïcité en droit français (2004-2015)
- **Pierre Gannagé**, Professeur honoraire à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques
L'Etat libanais est-il laïque ?
- **Jean-François Gaudreault-Desbiens**, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées
Laïcité et multiculturalisme : au-delà des caricatures

Débats